

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 10 octobre 2025

Parc éolien de la baie de Saint-Brieuc : le préfet des Côtes-d'Armor, Iberdrola et l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engagent pour accompagner la gestion des aires protégées

Ce vendredi 10 octobre 2025, le préfet des Côtes-d'Armor, les représentants de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la société Iberdrola exploitant du parc éolien en mer de Saint-Brieuc ont signé une convention visant à mettre en œuvre les mesures pour contribuer à la gestion des aires protégées, situées autour du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des autorisations administratives délivrées par le Préfet des Côtes-d'Armor le 18 avril 2017 pour la construction et l'exploitation du parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

L'article 24 de l'arrêté IOTA du 18 avril 2017 relatif à la dérogation « espèces protégées » prévoit la mise en place d'une contribution financière de la part de l'exploitant « *à la gestion d'aires protégées existantes ou à venir, contiguës ou non à la zone, mais proches et fonctionnelles pour les espèces considérées.* »

Le préfet a sollicité l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la gestion de cette contribution qui sera versée par l'exploitant du parc, la société Iberdrola.

Elle permettra le **financement d'appels à projets portés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne**, visant à accompagner des actions de sensibilisation, de suivi des espèces ou de restauration de leurs habitats et éventuellement d'amélioration de la connaissance au sein des aires protégées existantes ou à venir, contiguës ou non à la zone du parc éolien en mer de Saint-Brieuc. Les projets permettant le déploiement d'actions à caractère opérationnel seront privilégiés.


Plus largement, depuis la phase de construction, **Iberdrola a mis en œuvre des programmes de suivi environnemental renforcé**. Sur les 40 mesures de suivi environnemental, 19 concernent spécifiquement la phase d'exploitation.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 02.21.27.30.39 / 06.70.43.10.63

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22

Quatre nouvelles mesures ont été mises en place en 2024. Ces mesures de suivis ont permis d'enrichir considérablement les connaissances de l'écosystème marin de la zone du parc et de la baie de Saint-Brieuc.

Les résultats de ces mesures sont régulièrement présentés à l'Instance de Concertation et de Suivi (ISC) du parc éolien en mer de Saint-Brieuc, organe mis en place pour garantir le dialogue, la transparence et la collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées ou impactées par le projet.

Composé de 62 éoliennes Siemens Gamesa de 8 MW fabriquées au Havre, pour une puissance installée de 496 MW, Saint-Brieuc est le premier parc éolien marin de Bretagne. Sa production de 1 820 GWh/an correspond à la consommation annuelle en électricité de 835 000 habitants (chauffage compris) ou 9% de la consommation électrique totale de la Bretagne.

Le déroulement du projet de parc éolien, la mise en œuvre des engagements des maîtres d'ouvrage et des prescriptions concernant l'environnement marin sont suivis par le comité de gestion et de suivi. Celui-ci regroupe les services de l'État, établissements publics de l'État, EPCI, opérateurs des zones Natura 2000 et des réserves naturelles, représentants de la pêche professionnelle et de la conchyliculture. Elle s'est réunie 14 fois sous la présidence du préfet des Côtes-d'Armor et en présence du préfet maritime. Entre 2018 et 2021, ce comité a travaillé sur la validation de nombreux protocoles de suivis environnementaux.

À propos d'Iberdrola

Iberdrola, le plus grand fournisseur d'électricité d'Europe en termes de capitalisation boursière, et l'un des trois plus grands au monde, se positionne comme leader dans le domaine des énergies renouvelables, pionnier de la transition énergétique vers une économie à faibles émissions de carbone. Le groupe fournit de l'énergie à près de 100 millions de personnes dans des dizaines de pays. Les principaux marchés d'Iberdrola, qui se concentrent sur les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et les solutions intelligentes pour les clients sont l'Europe (Espagne, Royaume-Uni, Portugal, France, Allemagne, Italie et Grèce), les États-Unis, le Brésil, le Mexique et l'Australie. L'entreprise est également présente sur des marchés en pleine croissance tels que le Japon, Taïwan, l'Irlande, la Suède et la Pologne.

À propos de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et son expertise. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Contacts presse :

Iberdrola : Jean-Christophe Labastugue (Symorg) | Tél. 06 03 45 11 37 | contact@symorg.com

Agence de l'eau : Jean Placines | Tél. 06 74 95 13 74 | jean.placines@eau-loire-bretagne.fr